

# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 12 novembre 2012**

Présidence : M. André CATTIN

**1. Appel : 86 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, Stéphanie SCHMUTZ,  
MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BUCHS Patrick, BÜRKI-HENRIOD Véronique, DUFOUR Laurence, FRACHEBOURG Jean-Marie, GRAF ZAUGG Marlyse, HANHART Jacques, MARQUES Manuel, PERRIN Christian, PITTET Jacques, URSENBACHER Jean-Paul

Absents : ALTIERI Luigi, CHAPPUIS Vera, EQUEY Steve, FREI Maurice,

**2. Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2012**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

Mme Jessica JACCOUD qualifie l'ordre du jour d'indigeste au vu du nombre de points et propose de reporter les points 18 à 20 et 29 à 34 à la double séance du mois de décembre. Elle en profite pour rappeler que cette double séance a pour but d'alléger les ordres du jour des séances précédentes. Il lui semble que ces points ne souffrent d'aucune urgence et peuvent être reportés.

M. Jacky COLOMB rappelle que les personnes présentes ont été élues pour faire un certain devoir, et que, même si celui-ci comporte un effort qui peut paraître difficile, ils ont le devoir de l'exécuter jusqu'au bout. Les deux séances du mois de décembre n'ont pas été prévues pour du rattrapage, mais une pour l'examen du budget et l'autre pour les affaires courantes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, la modification est acceptée par 40 oui, 38 non et 2 abstentions.

L'ordre du jour, tel que modifié, est accepté par 52 oui, 25 non et 1 abstention.

**4. Communications du Bureau**

- M. le Président signale que M. le Syndic a félicité tous les membres des commissions qui ont fait un gros travail.
- Le Conseil communal a reçu une lettre de M. Espero Berta. M. le Président en donne lecture. Avec l'autorisation de M. Berta, M. le Président a transmis une copie de cette lettre à Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE. Celle-ci souligne l'excellence du travail fait par M. Berta pour la commune de Nyon qui a laissé un héritage extraordinaire dans la vision de la ville. Elle lui rend hommage et signale que la personne a été difficile à remplacer.

**5. Assermentation**

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Anik SCHALLER, SOC, puis procède à l'assermentation de Mme Vanessa MAOUCHE, élue par le Bureau et dont l'élection, affichée au pilier public, n'a fait l'objet d'aucun recours. Il lui souhaite la bienvenue.

## **6. Election à la COGES**

M. Christian UDASSE, UDC, a transmis sa lettre de démission de la COGES. Pour le parti UDC, M. Albert GRAF présente M. Sacha SOLDINI pour le remplacer. Il est élu par applaudissements.

## **7. Communications municipales**

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE demande à M. Pierre WAHLEN un délai supplémentaire d'un mois pour répondre à son interpellation intitulée « Quel calendrier politique pour les grands projets en général et la RDU en particulier ? ». L'interpellateur accepte cette demande.

## **8. Propositions individuelles**

M. Philippe GLASSON estime que la ville de Nyon se donne des airs de métropole en cumulant les bouchons, même sans la métropole. Entrer ou sortir de Nyon le matin ou en fin d'après-midi est devenu une expérience mystique, où se mêlent la sagesse et la patience. Nous vivons aujourd'hui avec des infrastructures des années 60; les axes nord-sud et est-ouest n'ont jamais été modifiés réellement. Nous sommes devenus des experts des plans de mobilité utopiques, des comptages routiers dispendieux et secrets, et des parkings de décharge théorique. Plus grave encore, hypnotisés par cette situation chaotique, nous empilons de nouveaux plans de quartiers, logements, surfaces de bureaux sans nous préoccuper de leur environnement. Il souhaite que nous réfléchissions à un moratoire sur la construction de nouveaux logements et bureaux, que nous réfléchissions à des solutions à court terme pour déboucher nos artères artériosclérotiques; si, à la place de compter les voitures, nous comptons sur des solutions innovantes. Il demande un moratoire pour éviter une mort urbanistique.

Mme Christine TROLLIET rappelle que lors de la séance du mois de juin, le Conseil a accepté le rapport municipal N° 34 qui demandait la représentativité du Conseil communal au sein du Conseil intercommunal. Elle souhaite savoir où en est ce dossier.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond que c'est le Bureau du Conseil qui est compétent pour établir la règle par rapport à la représentativité et d'établir un règlement.

Mme Margaux CARRON fait remarquer que, suite à la réfection récente des routes, le trottoir à la rue Juste-Olivier n'a pas été adapté à la route, ce qui signifie que les personnes à mobilité réduite ou avec une poussette ne peuvent pas aller directement de la route au trottoir.

M. Jean BISCHOFBERGER signale à M. le Municipal Olivier MAYOR, municipal des travaux et de la culture, qu'il a admiré le nouveau rond-point de la Gravette et se demande s'il fait partie des travaux de la culture. Avec ses formes bizarres, il fait désormais partie des objets touristiques et culturels de la ville de Nyon.

## **9. Rapport N° 47 concernant la demande d'autoriser la vente des parcelles dont la commune de Nyon est copropriétaire avec les communes de St-Cergue et de Trélex ou, en cas de refus, le renouvellement des droits distincts et permanents (DDP) qui arrivent à échéance au printemps 2012.**

Rapporteur : M. Joël TAWIL

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 77 oui et 2 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité une autorisation pour vendre les terrains propriété des communes de Nyon, de St-Cergue, de Trélex, au lieu dit « Les Mouilles » sur la commune de St-Cergue ;
2. en cas de vente, le prix de base sera au minimum de CHF 300.- le m<sup>2</sup> ;
3. de verser le bénéfice de la vente de ces terrains au fonds de réserve « Achat de terrains », compte N° 9282-20 ;
4. en cas de renouvellement des droits distincts et permanents, de prévoir que la durée des droits de superficie sera de 30 à 50 (trente à cinquante) ans au maximum, et que le prix sera fixé à CHF 3,84/m<sup>2</sup> par année, indexé tous les 3 ans.

**10. Rapports de majorité et minorité N° 55 concernant l'adoption de la modification de l'addenda au plan d'extension "Les Ruettes" - Décadastration partielle du domaine public (DP 1073) – Octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 130'000.- pour les études déjà réalisées pour un parking souterrain.**

Rapporteurs : M. David VOGEL pour le rapport de majorité  
M. Sacha SOLDINI pour le rapport de minorité

M. David VOGEL précise qu'il ne votera pas ce préavis car, travaillant au gymnase, il a un conflit d'intérêt vis-à-vis notamment de ses collègues ou directeur.

La discussion est ouverte.

Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND a signé le rapport de minorité car elle n'est pas d'accord avec la suppression du parking. Elle estime que la Municipalité fait fausse route en supprimant des parkings. Ici, il s'agit d'un parking qui a été très occupé et que l'on a diminué au fur et à mesure que la parcelle se construisait. On va aussi supprimer le parking du terrain de foot de la rue des Tattes d'Oie. Cela ne va pas diminuer les voitures cherchant à se poser. A la longue, on va avoir en ville des gens qui tourniqueront à la recherche de places. Elle estime que ce problème est mal pensé de la part du service dit de la mobilité. Pour en revenir aux Ruettes, le fait de payer CHF 130'000.- pour ne rien avoir en retour l'interpelle. Avec les moyens actuels de construction, on peut faire beaucoup, seulement, il faut le vouloir et, manifestement, la Municipalité ne le veut pas. Le règlement municipal sur les constructions oblige les gens qui mettent à l'enquête un projet de construction à prévoir un certain nombre de places de parc, selon le volume construit. Dans le cas des Ruettes, qui est un gros volume construit, on n'oblige rien du tout. Cela est incohérent et tient du passe-droit. Elle relève que l'on compte sur l'hôpital pour palier au manque de parking. Ce n'est pas une bonne gestion municipale, car qui paie commande. Si l'hôpital a besoin d'un parking, ce n'est pas pour qu'il soit utilisé par d'autres. Elle aimerait que la Municipalité prenne en compte le fait que les gens vont se parquer sur tous les recoins disponibles, y compris sur le trottoir qui bordera la route de Clémenty. Il faudra donc un agent de police supplémentaire pour rétablir l'ordre à cet endroit et les gens iront un peu plus loin. Actuellement, les voitures se parquent n'importe comment sur le trottoir de la route de Divonne devant le gymnase. Elle pense qu'il n'est pas trop tard pour revoir la création d'un parking puisque les études ont été faites, et cela sans retarder le chantier.

M. Albert GRAF approuve Mme Ethenoz-Damond et relève qu'il y a un certain chaos dans ce préavis. Il pense que la 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> voie CFF n'est ni sérieux, ni documenté. Selon les CFF les 3<sup>èmes</sup> voies s'arrêtent à Aubonne et Coppet. Ensuite, il estime que l'on mélange tout. On parle de parking de l'hôpital et il souhaite également avoir des preuves et des évidences. Aujourd'hui, le rapport majoritaire n'est ni abouti, ni prouvé, de sorte qu'il ne peut pas l'accepter.

M. David VOGEL relève qu'il s'agissait de décider si l'on construisait sur une surface où il pourrait potentiellement avoir une 3<sup>ème</sup> voie. Or, la réponse écrite par la Municipalité était de dire que finalement c'était le canton qui payerait ceci, réponse qui avait bloqué le dossier un moment. Suite à cela, il s'est avéré que même en cas de construction des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> voies,

cela ne nécessiterait pas la démolition des salles de gym. Quant au parking du GHOL, les places de parc ne seront que pour les employés de l'hôpital et les visiteurs, voire éventuellement les 15 places demandées.

M. Christian UDASSE ne voit pas des familles entières aller à vélo. Cela n'est pas sérieux. Il demande des parkings et estime que la Municipalité devrait retirer le préavis et revenir avec d'un côté le gymnase, et de l'autre le parking.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE rappelle les éléments du préavis. Il permet d'apporter les derniers affinages pour la construction des annexes du gymnase et de régler certains partages de coûts. Le crédit de construction de l'Etat incluait aussi le fait qu'il fallait acheter une parcelle à la ville de Nyon. Tout cela était confirmé par un droit d'emption approuvé par le Conseil en 2002. Suite à des études géologiques qui ont indiqué que le terrain était particulièrement difficile, le canton a décidé de déplacer certains nouveaux éléments du gymnase, notamment les salles de gymnastique. Comme la planification première, approuvée en 1986, et modifiée une fois en 2005, ne permettait pas de construire les salles de gym et les cheminements comme finalement décidé, il s'agit de faire une modification à l'addenda du plan d'extension, soit une troisième correction. Elle rappelle que le canton a un droit d'emption sur le terrain et veut faire des salles de sports, qu'il paiera, mais il a besoin d'un changement de limites, compétence de la commune. Le canton ne compte pas faire de parking si ce n'est fournir 30 places supplémentaires à ses employés. Ces places seront réparties aux abords des salles de gymnastique et à l'entrée nord du gymnase. Il reste encore 15 places que le canton se doit de mettre à disposition de ses utilisateurs. Le canton a demandé que la ville les fournisse, en dehors de ce secteur des Ruettes. Ce principe de mise à disposition de places manquantes pour l'Etat est clairement indiqué dans la convention liant la ville et le canton. La ville tiendra son engagement. Par souci de transparence, la Municipalité a décidé de demander au Conseil une régularisation d'un crédit supplémentaire de CHF 130'000.- pour des études faites sous l'égide de l'Etat de Vaud, concernant un parking qui avait été pensé en son temps sous les bâtiments nord. Cet objet a été vite abandonné vu son coût prohibitif dans des sables presque mouvants. Dans un deuxième temps, il a été pensé sous les salles de gymnastique, mais le coût n'était pas non plus favorable. De plus, la Municipalité a opté, suite à sa politique de stationnement globale, pour un parking qui assurerait une complémentarité sur le site de l'hôpital. Elle rappelle que deux parkings dans le quartier ne sont pas possibles.

Pour cette facture de CHF 130'000.- elle ne conteste pas l'erreur faite en son temps par la Municipalité, de ne pas avoir demandé un crédit d'étude. Finalement la discussion en commission a passablement porté sur la politique de stationnement de la ville, abondamment questionnée et remise en cause. La Municipalité a bien compris ce questionnement et réalise que, si elle a une vision claire et globale de la question, il n'en va pas de même du Conseil qui mériterait des mises à jour régulières. Les projets liés au territoire évoluent vite et les préavis tombant peu souvent, rendent difficile une vision globale de l'extérieur. En bref, la Municipalité demande que ces salles de gymnastique puissent être construites dans les délais prévus, en lien avec la construction en cours. Tout projet de parking autre que les places prévues par le canton sur ce terrain ne pourra pas se faire. Un parking près de l'hôpital est prioritaire. La Municipalité recommande d'accepter les conclusions du préavis N° 55, qui a reçu l'aval de toutes les instances concernées. Dire oui à ce préavis c'est dire oui à des salles de sport, dire non, ce n'est pas dire oui à des parkings, mais non à des salles de sport.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT confirme qu'ils ont un objectif partagé avec l'hôpital, soit d'avoir le plus de places possibles. Il y a toutefois un malentendu, car il s'agit d'un parking privé à usage public. Il s'agit, sur un terrain privé, de faire un parking avec des horodateurs, qui pourra être utilisé par tout un chacun, sans que l'on puisse savoir qui l'utilise. Il est clair qu'il faudra une autorisation du service de l'urbanisme pour faire ce parking et que le nombre de places va dépendre d'un accord avec le canton. L'intérêt est de rechercher la complémentarité d'usage, y compris le soir et l'utilisation des salles de sports prévues. Il y a certes quelques divergences, normales en phase de négociation, mais un accord a été trouvé sur l'essentiel et les objectifs principaux. Le calendrier de construction reste un problème. Faire un parking souterrain sans projet de construction au-dessus coûte plus cher que dans le cadre d'un projet. Le GHOL privilégie donc un parking de surface et retarderait un parking souterrain à un prochain projet d'agrandissement.

Un parking se fera, mais ni dans les semaines, ni dans les mois à venir. Ce parking est une priorité de législature. M. le Syndic s'engage à respecter l'engagement pris avec le canton. Il reconnaît que la mobilité est un problème majeur avec le logement. Il y a 3350 places de parc à Nyon. La volonté est de ne pas diminuer ce nombre. Il comprend qu'un certain nombre de personnes soient déstabilisées, car précédemment, on obligeait à faire des places de parc, maintenant on les interdit presque. Si l'on n'a pas un plan de mobilité et plan de parking, on va vers une congestion programmée de la ville. Il ne s'agit pas de pourrir la vie des conducteurs, mais il s'agit d'un problème. Il précise que l'objet de la discussion, ce sont des salles de sport. En cas de refus du préavis, il n'y aura pas de parking supplémentaire pour autant. Le refus revient uniquement à reporter la construction des salles de sport. Rien n'obligerait ni le canton, ni la Municipalité à revenir avec un projet de parking. Le parking souterrain n'est tout simplement plus à l'ordre du jour.

Mme Roxane FARAUT-LINARES souligne que la convention est signée « sous réserve de l'approbation du Conseil ». Si le Conseil refuse, la Municipalité n'est tenue en rien dans ce qui a été signé.

Mme Taïna PIEREN aimerait savoir si le GHOL va faire ce parking, car le contraire était mentionné dans la presse.

M. David VOGEL reconnaît que ce projet est en phase de négociations et l'on ne sait pas ce qui va se passer précisément.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise qu'il y a une volonté des deux parties de faire ce parking, même s'il y a encore des divergences. Il espère trouver une issue positive.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 43 voix pour le rapport de majorité, 30 voix pour le rapport de minorité et 10 abstentions :

1. d'accepter la modification de l'addenda du plan d'extension « Les Ruettes » ;
2. d'accepter la convention entre l'Etat de Vaud et la Commune de Nyon ;
3. de prendre acte de la convention entre l'Etat de Vaud et les Chemins de Fer Fédéraux ;
4. d'accepter la décadastration du domaine public (DP 1073) ;
5. de lever l'opposition de M. Mark et Mme Gillian Barmes ;
6. de lever l'opposition de M. Michel Maye ;
7. d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 130'000.- pour les études déjà réalisées pour un parking souterrain, conformément à l'EMPD accordant le crédit d'ouvrage pour la construction de l'agrandissement du centre d'enseignement post-obligatoire ;
8. de prendre acte de l'achat par le canton de la parcelle 586 (Ville de Nyon) au prix de CHF 1'873'620.-, montant qui sera porté au compte N° 9282.20 « Fonds de réserve pour achats futurs de terrains ».

**11. *Rapports de majorité et minorité N° 59 concernant une demande d'un crédit annuel de CHF 1'263'000.- pour augmenter les budgets 2012 (pro rata temporis), 2013 et suivants. Demande d'un crédit supplémentaire au budget 2012 de CHF 65'600.- pour l'équipement des postes créés. Réponse partielle à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Pierre Wahlen du 20 février 2012, intitulée : « Quel projet politique pour la ville ? »***

Rapporteurs : M. Victor ALLAMAND pour le rapport de majorité  
M. Alexandre DEMETRIADES pour le rapport de minorité

En préambule, M. Victor ALLAMAND rectifie le rapport de majorité et informe le Conseil que M. Alexandre DEMETRIADES était président de la commission et rapporteur de minorité et lui-même rapporteur de la majorité.

La discussion est ouverte.

Mme Florence DARBRE GUBBINS soutient le service de l'urbanisme dans sa demande de personnel. La ville de Nyon grandit très vite et les programmes fédéraux, cantonaux ou municipaux prônent la densification dans les villes et Nyon n'échappe pas à cette règle. Dernièrement, des plans de quartier conséquents ont été approuvés et d'autres devraient suivre. Le service de l'urbanisme, dans son rôle actuel, doit gérer de nombreux domaines. On peut ajouter que l'appartenance de notre ville au Conseil régional et à l'agglomération franco-valdo-genevoise, exige l'agrandissement, non seulement de son espace de réflexion, mais également de sa présence et de suivis. A son avis, ce service devrait également intégrer le département de la mobilité et celui de l'énergie et du développement durable. Le service de l'urbanisme est un département très important, voire névralgique, puisqu'il doit donner une vision à long terme de la planification d'une ville ou d'une région. Or, comme spécifié dans le préavis, rien n'a été fait dans ce sens depuis 2005. Des projets considérés comme n'étant pas bons, ou même pire, ont été réalisés, ou sont en passe de l'être, parce que les forces ne sont pas assez vives et qu'il faut avancer. Or, une mauvaise planification urbanistique peut être désastreuse à plus d'un titre et les conséquences ne pourront être cachées et seront longues à supporter. Elle estime primordial que le service de l'urbanisme puisse avancer avec sérénité pour proposer un futur nyonnais et régional de qualité pour les générations futures. Elle dépose donc l'amendement suivant :

1. d'accorder un crédit annuel de CHF 369'400.- au budget 2012 (pro rata temporis) et aux budgets des années suivantes pour l'engagement de 2.4 EPT au service de l'urbanisme, et de ventiler ce montant sur les comptes 3011 et suivants du service concerné
2. d'accorder un crédit supplémentaire unique de CH 19'136.55 afin d'équiper les nouveaux postes de travail dudit service de l'urbanisme. Ces frais seront mis en augmentation du compte N° 190.3117 (Informatique) et les comptes N° xxx.3111 du service concerné, pour l'aménagement des bureaux ;
3. inchangé

Mme Christine TROLLIET estime que le service de l'urbanisme n'est pas le seul touché et elle était surprise que son collègue de la COGES signe le rapport de majorité. Elle rappelle que le rapport de la COGES a été accepté et en donne quelques extraits. Il est notamment fait mention de la surcharge du service de l'urbanisme, cause du départ de deux chefs de service, et le manque d'effectif au sein du service retardant plusieurs projets. Le rapport mentionne également le sous-effectif au sein de la police, du service des sports, manifestations et maintenance. Elle rappelle que le Conseil a voté le rapport de la COGES et voté un programme de législature ambitieux. Elle estime donc indispensable de donner à l'administration les forces pour avancer dans les dossiers.

M. Pierre WAHLEN, membre de la commission et signataire du rapport de minorité, souhaite apporter quelques précisions. Il pense que l'on pourrait contredire ou compléter l'ensemble des chiffres et des comparaisons faites dans le rapport de majorité. Dire par exemple que la majorité des 46 postes créés dans les six dernières années, a été compensée par des reports de charges entre canton et commune ou par des abandons de mandats extérieurs. Ou dire encore que comparaison n'est jamais raison et que les villes citées en exemple ne sont pas organisées de la même manière. Le véritable enjeu du préavis n'est pas une bataille de chiffres. C'est l'avenir de notre ville qui est en question. Très régulièrement, le Conseil regrette que les dossiers n'avancent pas suffisamment vite, comme un parking au Martinet, les rives du lac, la place de la Gare ou la place Perdtemps. Il est urgent de réfléchir au développement urbain et au plan de la ville qui doit être autre chose qu'une addition de plans de quartiers. Pour que tous ces projets voient enfin le jour, il est indispensable que le service de l'urbanisme soit mieux doté, sinon ils ne pourront traiter que les dossiers qui ne peuvent attendre, soit ceux pour lesquels la Municipalité ne maîtrise pas le calendrier, ceux des propriétaires et promoteurs qui attendent que leurs demandes soient traitées dans les délais prévus par la loi. De la même manière, nous souhaitons que des pistes cyclables soient créées, que les routes soient continuellement entretenues, que la mobilité soit coordonnée avec la région. Il est en outre indispensable que l'engagement des autorités auprès des constructeurs soit tenu, en réalisant les infrastructures nécessaires à la réalisation des nouveaux quartiers. Nous devons donner à la Municipalité les moyens nécessaires, non pas à

nos ambitions, mais pour relever les défis qui se présentent. Un autre aspect de la demande municipale est tout aussi important. Il s'agit de la gestion des ressources humaines, du climat qu'il convient de créer pour que chacun des collaborateurs soit motivé. La Municipalité a choisi de soumettre ses services à un audit. Ce dernier était non seulement l'occasion de réfléchir, mais aussi de mettre en place une nouvelle manière de travailler. Cet audit a fait naître des espoirs que leurs demandes soient non seulement entendues, mais surtout suivies d'effets. Un refus pur et simple de la demande municipale aurait, dans ce cadre, des effets néfastes et catastrophiques. D'un autre côté, il est également préoccupé par le déficit budgété pour 2013. Aussi, il propose, au travers d'un amendement, de réduire de manière importante le montant alloué dans le cadre de ce préavis. Conscient que cette réduction de 25% ne peut pas reposer sur une analyse rationnelle de la demande municipale, elle veut simplement la rendre acceptable pour la majorité du Conseil. Charge ensuite, à la Municipalité, de redistribuer, au mieux, les postes qui correspondront à ce montant. Il dépose donc l'amendement suivant :

1. d'accorder un crédit annuel de CHF 950'000.- au budget 2012 (pro rata temporis) et aux budgets des années suivantes, et de ventiler ce montant sur les compte 3011 et suivants des services concernés ;

M. Yves FROIDEVAUX se demande si l'on doit attendre qu'un service soit dans un état très inquiétant, que l'incendie ne soit plus maîtrisable pour réagir. Il estime que l'on aurait dû réagir avant et soutenir les postes. Il estime que l'on ne doit pas attendre que les autres services soient dans le même état que l'urbanisme avant de réagir. Il rappelle que tout employeur a un devoir de protection de la santé de ses travailleurs. Un certain nombre de postes sont incontournables. Comment refuser un poste du SPJ qui découle des obligations légales ? Comment refuser d'avoir une personne spécialiste du droit de l'aménagement du territoire afin d'éviter des erreurs qui coûtent plus cher que le poste proposé ? Il faut être responsable, et, en refusant le préavis, ce n'est pas tant la Municipalité qui sera sanctionnée, que les collaborateurs de l'administration communale. Par souci d'économies, il demande de soutenir l'amendement de M. Wahlen, mais toute diminution supplémentaire serait d'une grande irresponsabilité.

La discussion sur les amendements est ouverte.

M. Alexandre DEMETRIADES relève que la commission a cherché un consensus pour concilier tout le monde, mais cela s'est avéré impossible. La commission ne peut pas établir quel service a besoin de personnel supplémentaire, et pour quel service cela semble moins urgent. Il a également été question d'une diminution du montant, mais la commission n'a pas réussi à s'entendre sur une somme. Toutefois, il estime que la solution de M. Wahlen est raisonnable.

La parole sur les amendements n'est plus demandée la discussion est close.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT souhaite défendre le préavis dans son ensemble. Il rappelle que ce préavis a suscité un large débat, tant sur le fond que sur la forme, ce qui est normal. Le Conseil Communal est compétent pour accorder ou refuser ce préavis, chaque membre de ce Conseil a ce soir une lourde responsabilité car les enjeux sont majeurs, non seulement pour les six services et offices de notre administration, mais aussi pour l'ensemble des projets qui doivent être conduits par nos services en faveur de la population nyonnoise. Cette décision aura un réel impact pour la qualité du développement de notre ville. Sur la forme, la Municipalité salue l'important travail fait par les commissaires, mais entend répondre à quelques points soulevés par le rapport de majorité, en regrettant de ne pas avoir su les convaincre.

Comme l'a mentionné M. Wahlen, comparaison n'est pas forcément raison. Les attributions sont différentes dans d'autres cantons qui n'ont par exemple pas le SDT, champion du monde de la procédure et des attitudes tatillonnes. Les communes fribourgeoises ne délivrent pas de permis de construire, les procédures sont différentes d'un canton à l'autre. Les auteurs du rapport établissent un lien entre la taille de la population et celle du service. Cette approche paraît erronée. En effet, le Service de l'urbanisme se charge prioritairement de la préparation de la ville de demain. Il apparaît dès lors plus pertinent de faire référence plutôt au potentiel



probable de nouveaux habitants pour déterminer les besoins en collaborateurs. En examinant les mêmes communes que celles retenues par les commissaires, et en prenant pour horizon de référence l'année 2020, on constate que Nyon sera la commune au plus fort développement puisque sa croissance sera de l'ordre de 6'000 habitants, soit nettement davantage que les autres communes citées en exemple. Et chacun sait que la consommation de carburant n'est pas liée seulement au poids du véhicule mais à la route empruntée. Dans une phase de décollage, un avion consomme bien davantage qu'à son rythme de croisière.

Il rappelle que les zones à urbaniser en 2012 correspondent au Plan général d'affectation légalisé en 1986, lui-même étant quasiment comparable à celui du plan de zone de 1949. Ce sont uniquement des promoteurs et propriétaires qui font valoir aujourd'hui leurs droits. Il rappelle que le service, grâce notamment à M. Berta, avait innové avec des taxes compensatoires. Le développement de la ville a pu se financer par ceux qui le génèrent. Ceci permet de dire que, de manière indirecte, le Service d'urbanisme, par son activité, doit générer un revenu qui couvre largement ses coûts.

Il faut également souligner que, même si les études de planification sont terminées, la coordination et le suivi des dossiers doivent être assurés par le service d'urbanisme. Un plan de quartier va engendrer de nombreux permis de construire qu'il faudra traiter. De plus, le Service d'urbanisme est chargé de réviser le Plan directeur communal et le Plan général d'affectation qui en découle. Ce dossier est essentiel pour l'avenir de Nyon, mais qui ne bouge pas, faute de ressources.

Concernant le poste de juriste, il importe d'abord de préciser que le but est de renforcer l'Office juridique avec un poste qui pourra apporter une aide à l'ensemble des services «Territoire » (Urbanisme, Mobilité, Travaux & Environnement, Espaces Verts, Architecture & Bâtiments, Services industriels ou Développement durable et énergie). L'idée est d'avoir un souci de synergies et d'efficacité. Il s'agira d'assister tous les services communaux en matière de procédures de légalisation sur l'aménagement du territoire ou sur l'environnement, sur les questions foncières, des complexes procédures des marchés publics ou encore des taxes communautaires. M. Berta, dans son courrier, rappelle à quel point les dossiers se sont modifiés avec un recours de plus en plus régulier à des juristes pour défendre des causes spécifiques. Nous ne sommes actuellement pas capables de nous battre à armes égales face à des professionnels de la procédure dans ces domaines très spécifiques.

Beaucoup de facteurs ont contribué aux départs des collaborateurs du Service d'urbanisme. En novembre 2010, le chef de l'urbanisme a demandé des postes supplémentaires pour faire face à la surcharge de travail. La Municipalité a temporisé en se disant qu'on pouvait attendre et cela a été une erreur. Mais une autre raison est liée à l'obligation faite à des urbanistes de se transformer en juriste, sans qu'ils en aient la compétence, avec les difficultés qui s'en suivent et la détérioration des conditions de travail observée (stress accru, pression insupportable). Avoir en face de soi de plus en plus souvent des juristes et ne pas être en mesure de répondre valablement, constitue un facteur important de démotivation et d'inefficacité. Plus grave encore, cette situation dessert les intérêts de notre Ville. Nous n'arrivons plus à rédiger les conventions qui sont alors établies par les promoteurs. Est-il normal que ce soit les tiers qui établissent ce genre de document ? Nous ne pouvons que nous trouver en position de faiblesse avec une augmentation des contestations et autres procédures juridiques en tout genre. Le recours à des juristes externes est possible, mais demande un gros travail de suivi. Cependant, cet usage doit rester limité ou alors cela engendrerait des coûts disproportionnés par rapport à une internalisation.

En ce qui concerne l'engagement d'un chef de service préalablement à celui de collaborateurs spécialisés, on peut se demander si des candidats seraient aujourd'hui intéressés à reprendre ce poste vu l'insuffisance de moyens à disposition pour assurer le développement de la ville. Cela ressemble à une mission impossible. En d'autres mots, nous avons peu de chance de trouver une personne compétente dans les circonstances actuelles. Par contre, en cas de vote favorable du Conseil communal, il prévoit de prioriser le recrutement du futur chef de service qui pourra procéder aux engagements de ses nouveaux collaborateurs

Quant à l'évolution du nombre de postes, M. le Syndic pourrait l'évoquer poste par poste. Il est relevé que l'effectif du personnel a augmenté de 46 EPT de 2006 à 2011.

Pour les personnes qui aiment les comparaisons, on pourrait signaler que Morges, dans la même période a connu une hausse de 66 postes, passant de 258 à 324 ETP alors que Nyon est passé de 250 à 296 durant la même période. Il y a moins de postes à Nyon qu'à Morges qui n'a pas de SI. Il est important de relever le découpage de cette progression : nous avons 21,75 postes qui sont entièrement compensés par des recettes nouvelles et 9,7 postes partiellement compensés, soit près de 32 postes sur les 46 évoqués par le rapport. Les autres postes ont été nécessaires principalement pour renforcer la Police et créer l'Office de la Mobilité.

Maintenant la question est de savoir comment faire pour bien faire. En 2008, le Conseil a accepté les augmentations de charges du personnel qui passaient par le budget. Douze postes ont ainsi été acceptés dans ce budget.

Depuis lors, la Municipalité a décidé de présenter des préavis pour la création de tout nouveau poste. Elle a également décidé que chaque nouvelle prestation ou nouveau projet devait se faire avec une évaluation des ressources nécessaires par une demande y relative au Conseil. La Municipalité a choisi de présenter deux préavis dont un pour l'effectif de la police. Elle a choisi la transparence en présentant ces deux préavis. Tout et son contraire ont été dits sur la manière de les présenter. Depuis 2009, il a été décidé de présenter des préavis pour tout nouveau poste. Le service demandeur doit également subir un audit afin de vérifier si, avec une meilleure organisation, il ne serait pas capable d'assumer ces tâches sans augmentation d'effectif. La Municipalité a accepté que 8 services et offices soient soumis à cette procédure. Tous ces audits ont été effectués par le même mandataire externe afin de garantir cohérence, neutralité et équité. Cette méthode n'a pas fonctionné pour l'Urbanisme, le service étant tellement sinistré qu'il fallait un autre type d'analyse. Ce sont donc deux mandataires spécialisés dans ce domaine qui nous ont fait des recommandations.

M. le Syndic termine par souligner les risques réels. Accepter ce préavis engendre une charge supplémentaire non négligeable au budget 2013. Cette dépense supplémentaire pourrait sembler peu raisonnable. Mais la refuser serait encore moins raisonnable pour ne pas dire irresponsable. Le coût de cet ajustement des effectifs de six services ou offices semble élevé, mais le prix à payer en cas de refus pourrait l'être davantage encore. Il relève une nouvelle fois les risques réels de démissions ou de maladies liées aux stress. Nous avons au sein de l'administration communale un taux anormalement élevé d'absentéisme pour cause de maladie, nous avons près de 10% de rotation de personnel, soit deux fois plus que dans les autres administrations. Plus inquiétant, notre administration commence à avoir mauvaise réputation dans certains milieux professionnels car les conditions de travail et le stress sont insupportables. Par ailleurs, il rappelle que la Commission de gestion a constaté combien le manque d'effectif est préjudiciable dans plusieurs services. Il souligne que si certains dossiers n'avancent pas ou trop lentement, comme Colovray, l'Amphithéâtre, les plans de quartier du Stand, du Martinet ou de Pertemps-Usteri, c'est qu'ils exigent des ressources au sein de l'Urbanisme avant de pouvoir confier ces projets à d'autres services. Dans la situation actuelle, les services tentent de faire face aux demandes des tiers mais doivent mettre de côté les projets utiles à toute la population.

Refuser de donner les moyens nécessaires à l'Administration communale aura de fâcheuses conséquences dans plusieurs domaines. Sans parler de la forte démotivation des collaborateurs contraints à d'inévitables heures supplémentaires ou encore un recours accru à des mandats, mais surtout de l'impossibilité de traiter les dossiers dans les délais acceptables. Il ne s'agit pas d'une menace mais de la réalité. Si ce préavis n'est pas accepté, ils devront tenir rapidement une réunion de crise avec tous les services, afin de revoir entièrement le programme de législature et la planification de tous les projets inscrits dans le Plan des Investissements. Il souligne encore qu'une bonne partie de ces postes sont liés au développement de la ville et par conséquent, sont une forme d'investissement pour le futur. Des recettes importantes sont en jeu : taxes compensatoires et recettes fiscales principalement. Accepter ce préavis donnerait un signal fort aux six services concernés pour les inviter à prendre en compte les mesures d'amélioration proposées et assumer avec les moyens nécessaires la conduite de tous les projets qui sont à l'agenda. La décision que le Conseil va prendre est cruciale pour l'avenir de notre Ville. Il invite les Conseillers à se montrer à la fois raisonnables et responsables en acceptant ce préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, 49 personnes optent pour l'amendement P. Wahlen, 28 pour l'amendement F. Darbre Gubbins et 3 personnes s'abstiennent.

Au vote, l'amendement P. Wahlen est accepté par 65 oui, 15 non et 3 abstentions.

Au vote final, le Conseil décide par 52 oui, 29 non et 3 abstentions :

1. d'accorder un crédit annuel de CHF 950'000.- au budget 2012 (pro rata temporis) et aux budgets des années suivantes, et de ventiler ce montant sur les compte 3011 et suivants des services concernés ;
2. d'accorder un crédit supplémentaire unique de CHF 65'600.- afin d'équiper les nouveaux postes de travail. Ces frais seront mis en augmentation du compte N° 190.3117 (Informatique) et les comptes N° xxx.3111 des services concernés, pour l'aménagement des bureaux ;
3. que le présent préavis vaut comme réponse partielle à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Pierre Wahlen, du 20 février 2012, intitulée « Quel projet politique pour la ville ? ».

**12. *Rapport N° 60 concernant le plan solaire. Réponse au postulat de M. Christian Udasse «Nyon mise sur le solaire. Mise en place d'un plan solaire pour la nouvelle législature 2011-2016. »***

Rapporteur : M. Frédéric TSCHUY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 70 oui et 1 non :

- de prendre acte du rapport municipal N° 60 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Christian Udasse du 12 août 2011 « Nyon mise sur le solaire. Mise en place d'un plan solaire pour la législature 2011-2016 »

**13. *Rapport N° 61 concernant le parking de la Duche SA. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 345'000.- pour le rachat d'actions et la reprise d'un prêt.***

Rapporteur : M. Yvan CORNU

La discussion est ouverte.

M. Jean BISCHOFBERGER, membre de la COFIN, n'a ni signé le rapport, ni rédigé un rapport de minorité, ceci est dû au fait que l'analyse de la valeur du capital actions a été rendue confidentielle par M. le Municipal Claude DUPERTUIS. Elle aurait fait partie intégrante de son argumentaire pour recommander un refus d'acceptation. Il votera contre ce préavis, car, dans une société anonyme, tous les actionnaires sont solidaires. Si la société non cotée en bourse fait du bénéfice, la valeur des actions augmente, si elle fait des pertes les actions diminuent de valeur. Dans le cas présent, la société montre une perte reportée dans son bilan au 31.12.11 rabaisant la valeur de chaque action d'un nominal de CHF 1'000.- à une valeur comptable de CHF 775.-. Il ne voit dès lors pas pourquoi cet actionnaire qui désire vendre, de son plein gré, n'en veut pas ce prix, ou le prix à fin novembre 2012, mais CHF 1'300.-, soit une majoration de 69% par rapport au prix à fin 2011 ou 30% par rapport à la valeur nominale. Il veut bénéficier maintenant, par une plus-value conséquente, des efforts et apports éventuels qui seraient consentis par les actionnaires restants dans les années à venir. Cette opération peut très bien se faire par les institutionnels seuls, pour autant qu'ils veuillent bien

payer ce montant, sans que la Municipalité augmente son capital actions. Cette dernière ne pourrait ainsi pas être montrée du doigt pour avoir favorisé un spéculateur, au détriment des finances publiques. Il ne peut pas accepter la logique des avantages décrits en page 2 du préavis, dont la Municipalité bénéficierait. Un cas similaire, reporté par les journaux, mais d'une bien plus grande magnitude, s'est récemment passé à Genève où la Fondation pour la promotion du logement a racheté des actions des derniers actionnaires à la valeur nominale de CHF 1'000.- alors que la valeur comptable aurait dû être de CHF 590.- La raison invoquée par la Fondation était qu'en payant le prix fort, elle se donnait les coudées franches pour les développements futurs. La cour des comptes de Genève a statué « qu'une offre de CHF 1'000.- ne pouvait pas être considérée comme un bon usage des deniers publics ». Il ne peut pas accepter que, puisqu'à Nyon le montant total de la plus-value est relativement bas, le pragmatisme, qui voudrait ainsi donner 20% du capital actions à la ville, devrait l'emporter sur ce qui devrait être l'éthique préconisant un bon usage des fonds publics.

M. Luciano DE GARRINI, également membre de la COFIN, donne les raisons pour lesquelles il n'a pas signé le rapport. Avant tout, il tient à signaler qu'il n'est pas en désaccord sur la forme et sur le principe avec les conclusions du rapport. Celui-ci est fidèle aux débats de la commission et permet au lecteur de s'en faire une idée précise. Après réflexion, il est d'accord sur tout, sauf sur la question financière. Il ne comprend pas comment on peut proposer un prix si élevé par rapport à la valeur nominale, 30% de plus, alors que cette société ne rapporte pas de dividendes. Durant la séance, il a été convaincu par la collaboration public-privé, sur la potentielle liberté accrue du Conseil d'administration et sur les perspectives de partenariats futurs sur les constructions des parkings. Finalement, il pensait que le surcoût occasionné par cette prime de départ, CHF 30'000.-, valait le coup et ne pesait pas lourd dans les finances communales. Par contre, sa crainte est de créer un précédent. En recommandant au Conseil d'accepter le rachat à ce prix, il enverrait un message que les potentielles prises en capital négociées par l'exécutif dans le futur, pourront l'être sans limite raisonnable. Il ne voit aucune justification économique à payer ces actions à ce prix. En conclusion, il estime que ce n'est pas aux autres actionnaires restants, notamment la ville avec l'argent du contribuable, de rentabiliser l'investissement de cet actionnaire sortant. Il votera donc non au préavis.

M. Régis JOLY revient sur l'affirmation qu'avec ce rachat la commune pourra mieux gérer le parking. Grâce à cette transaction, la ville ne passerait qu'à 20% du capital et n'a dès lors aucune possibilité de faire quoi que ce soit de plus qu'elle ne fait aujourd'hui. Cette transaction est inutile pour bien gérer le parking.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT comprend les intervenants, mais il est important d'avoir un acheteur et un vendeur. En l'occurrence, la valeur de substance, soit la valeur telle qu'elle est aujourd'hui, serait aux alentours de CHF 900.-, mais il faut savoir que la rentabilité d'un parking devient bonne après un certain nombre d'années et que la valeur négociée tient compte de la somme immobilisée pendant un certain temps sans rémunération, avec un potentiel sur le futur. Il précise que la Municipalité a décidé que dans les sociétés où elle avait une participation, il fallait que celle-ci soit significative, soit plus de 20%, ce qui permet de convoquer une assemblée générale. Il souhaite avoir entre 20 et 40% dans les sociétés où la ville est actionnaire, pour que cela reste un partenariat public-privé. Le prix de CHF 1'300.- a été le fruit d'une négociation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 36 non, 35 oui et 8 abstentions :

- de refuser les conclusions du préavis

**14. Rapport N° 66 concernant des crédits supplémentaires, 1ère série au budget 2012. Demande de crédits supplémentaires de CHF 540'000.- entièrement compensés**

Rapporteur : Mme Jessica JACCOUD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 51 oui et 31 non :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 150'000.00 au Service de l'urbanisme, crédit entièrement compensé selon ce qui suit :

420.3185.00 – Honoraires, dépassement de crédit CHF 150'000.00

Compensé par les diminutions de dépenses aux rubriques suivantes :

420.3185.01 – Commission urbanisme	CHF	-8'000.00
420.3185.02 – Honoraires et frais juridiques	CHF	-20'000.00
420.3011.00 – Salaires, diminution dépense	CHF	-98'000.00
420.3030.00 – Cotisations AVS/AF/AC	CHF	-8'600.00
420.3040.00 – Cotisations caisse de pension	CHF	-13'400.00
420.3050.00 – Assurances de personnes	CHF	-2'000.00

2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 390'000.00 au Service des affaires sociales, éducation et jeunesse, crédit entièrement compensé selon ce qui suit :

761.3012.00 – Salaire du personnel auxiliaire	CHF	244'000.00
761.3131.00 – Achats de produits alimentaires	CHF	56'000.00
761.3161.00 – Loyer locaux	CHF	90'000.00
<b>Dépenses supplémentaires</b>	<b>CHF</b>	<b>390'000.00</b>

Ces dépenses supplémentaires sont compensées comme suit :

761.4652.00 - Participations des parents	CHF	-198'000.00
760.3655.00 – Subventions garderies	CHF	-192'000.00

**15. Rapport N° 67 concernant le nouveau concept de gestion et de financement des déchets.**

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

M. Jacky COLOMB précise en préambule, qu'il aura fallu une énorme quantité de travail de la part de la Municipalité et des Conseillers communaux impliqués dans ce processus d'élaboration d'un concept de gestion et de financement acceptable pour le plus grand nombre. Le 20 juillet 2009, la Municipalité déposait un préavis pour un nouveau concept de gestion et valorisation des déchets, préavis refusé par le Conseil le 30 août 2010. La Municipalité a alors mis sur pied un groupe de travail formé d'un représentant par parti, du Municipal des Travaux, du chef de service et du chef d'exploitation de la voirie, qui ont travaillé durant une dizaine de séances à l'élaboration de ce concept. Le point de départ fut le premier concept et l'analyse des éléments ayant mené à son refus. Les discussions ont permis à chacun de faire valoir les positions respectives de chaque parti. Chaque étape a pu être validée au sein des différents groupes. Le but ultime étant l'aboutissement d'un concept acceptable par le plus grand nombre. Le maximum a donc été fait, pour que le projet puisse aboutir de manière positive.

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Olivier MAYOR précise que la Municipalité désire remercier le groupe de travail, les membres de la commission ainsi que tous les collaborateurs du service qui ont permis cet important travail. Il précise que la Municipalité se rallie aux amendements proposés par la commission issus d'un compromis. Le règlement et son annexe modifiés ont été approuvés par la Municipalité et remis à la commission pour approbation.

M. Régis JOLY rappelle qu'il y a deux ans, il avait, avec M. David SAUGY, déposé une proposition de règlement qui avait ensuite été transformé en postulat. Il dépose l'amendement suivant qui modifie le point 6 des conclusions :

6. d'accepter ce préavis comme réponse aux motions, postulats et interpellations de Mme Marlyse Graf, Conseillère communale, du 25 avril 2005, de M. Christian Pühr, Conseiller communal, des 30 avril 2007, 23 juin et 1er novembre 2008, de M. Raymond Carrard, Conseiller communal, des 12 janvier et 23 mars 2011 et de MM. Régis Joly et David Saugy du 3 novembre 2010.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'amendement proposé par M. R. Joly est accepté par 71 oui, 3 non et 7 abstentions.

L'amendement 1 proposé par la commission est accepté par 70 oui, 11 non et 2 abstentions

L'amendement 2 proposé par la commission est accepté par 69 oui, 10 non et 4 abstentions

Au vote final, le Conseil décide par 67 oui, 14 non et 2 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 2'800'000.- TTC pour les nouveaux éco-points et l'aménagement des existants, montant qui sera à porter au compte no 9143.20 "dépenses amortissables en 30 ans";
2. d'accorder un crédit de CHF 85'000.- TTC pour l'achat de véhicules, à porter au compte 9143.20, « dépenses amortissables en 5 ans »;
3. d'accorder un crédit de CHF 40'000.- TTC pour la mise en place de la facturation, « dépenses amortissables en 5 ans »;
4. d'accorder jusqu'en 2016, des crédits annuels de fonctionnement de CHF 309'000.- pour la création de 3 EPT (ouvriers professionnels), et de ventiler ce montant sur les comptes 3011 et suivants des secteurs concernés. A l'échéance la Municipalité devra réexaminer ses besoins en personnel par le biais de préavis ou de suppression de poste. La gestion des effectifs du personnel de la voirie ne doit pas induire de licenciement à l'échéance de 2016;
5. d'adopter le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets et l'Annexe au règlement communal amendés (taxes);
6. d'accepter ce préavis comme réponse aux motions, postulats et interpellations de Mme Marlyse Graf, Conseillère communale, du 25 avril 2005, de M. Christian Pühr, Conseiller communal, des 30 avril 2007, 23 juin et 1er novembre 2008, de M. Raymond Carrard, Conseiller communal, des 12 janvier et 23 mars 2011 et de MM. Régis Joly et David Saugy du 3 novembre 2010.

**16. *Rapport N° 69 concernant la migration à Windows 7 et Office 2010 et mise à jour des infrastructures informatiques. Demande d'un crédit de CHF 1'366'000.- TTC.***

Rapporteur : M. Jean-François FÜGLISTER

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 56 oui, 9 non et 12 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'366'000.- pour réaliser la migration à Windows 7 et Office 2010, et mettre à jour les infrastructures informatiques ;

2. de porter un montant de CHF 1'092'800.- en augmentation du compte 9148 du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 5 ans, et un montant de CHF 273'200.- en augmentation du compte N° 9144, installations des Services industriels, dépenses amortissables en 5 ans.

**17. *Rapport N° 71 concernant la piscine de Colovray. Demande d'un crédit de CHF 280'000.- TTC pour le changement du système de chloration de l'eau et du tableau de commande. Demande d'un crédit d'étude de CHF 395'000.- TTC pour la rénovation et la réorganisation des bâtiments, ainsi que la révision des installations techniques de la piscine.***

Rapporteur : M. Régis JOLY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 79 oui et 1 abstention :

1. d'accorder un crédit de CHF 280'000.- TTC pour le changement de l'installation de chloration et le tableau de contrôle, montant qui sera porté au compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans;
2. d'accorder un crédit de CHF 395'000.- TTC pour la réalisation d'une étude pour la rénovation et la réorganisation des bâtiments, ainsi que la révision des installations techniques de la piscine, montant qui sera porté au compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

**18. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Mme Jessica Jaccoud intitulé « L'égalité des salaires – une évidence ».***

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**19. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Maurice Gay, intitulé « STOP à la mendicité ».***

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**20. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Mme Bernadette Nelissen pour que cessent le vandalisme, la consommation abusive d'alcool et le trafic de drogue sur les places de jeux et parcs publics du centre ville de Nyon.***

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**21. *Préavis N° 72 concernant le budget 2013***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**22. *Rapport municipal N° 73 en réponse au postulat de M. Laurent MIEVILLE "Pour une politique responsable vis-à-vis de l'alcoolisme des sorties chez les jeunes. »***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 23. *Préavis N° 74 concernant la vente d'une surface de 268 m<sup>2</sup> de la parcelle N° 1191 et d'une fraction de la parcelle N° 419, au prix de CHF 2'000'000.- pour l'extension de l'Hôtel Real à Rive, dont à déduire CHF 513'000.- pour le déplacement de la sous-station électrique***

La discussion est ouverte.

Selon un message transmis par Mme N. Turrian, collaboratrice au service de l'urbanisme, M. le Président précise que la promesse de vente annexée est un projet datant d'octobre 2010 et n'est plus d'actualité. La promesse définitive sera remise lors de la commission, de même que le projet de convention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 24. *Préavis N° 75 concernant une demande de crédit de CHF 5'390'100.- pour l'achat de la parcelle N° 507 sise à la rue de la Combe 2.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 25. *Préavis N° 76 concernant le quartier du Stand - Mise en valeur de la parcelle N° 1071 - Crédit de CHF 546'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture et l'élaboration d'un PPA.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 26. *Préavis N° 77 concernant l'adoption d'un nouveau règlement sur les tarifs et émoluments du Contrôle des habitants.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 27. *Préavis N° 78 concernant la reconstruction et l'élargissement du PS CFF - Pont de la Redoute - Prestations d'ingénieurs – Etudes. Demande de crédit de CHF 119'880.- TTC.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 28. *Préavis N° 79 concernant une demande de crédit de CHF 520'430.- TTC pour le financement de l'étude d'aménagement du parc du Reposoir.***

La discussion est ouverte.

M. Claude FARINE signale que la date de la commission est fixée au 5 décembre soit le soir de la réunion de groupe du parti socialiste pour la préparation des séances de décembre. Il souhaite que la séance soit déplacée. Deuxièmement, il souhaite une amélioration de la qualité des photocopies des plans.

Mme Doris ULDRY souhaite que la Municipalité transmette des plans plus grands aux commissaires de ce préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 29. *Postulat de M. Jean BISCHOFBERGER pour un terrain pour les gens de voyage.***

Ce point est retiré de l'ordre du jour.



- 30. *Postulat de Mme Jessica JACCOUD et M. Alexandre DEMETRIADES intitulé « La scientologie peut-elle nous sauver ? ».***

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

- 31. *Interpellation du groupe des Verts concernant la filière des déchets électroniques nyonnais.***

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

- 32. *Interpellation de M. David VOGEL intitulée « La commune de Nyon empêche-t-elle l'accès à la fibre optique ? »***

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

- 33. *Interpellation du Parti Indépendant Nyonnais au sujet du skatepark.***

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

- 34. *Interpellation de M. Jean BISCHOFBERGER au sujet des caméras de vidéo-surveillance à Nyon.***

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

- 35. *Divers en rapport avec la séance.***

M. Jacky COLOMB signale qu'il est 22h.55 et estime qu'une demi-heure de plus aurait permis de traiter l'ordre du jour dans son entier. Il pense qu'un coup de canif a été donné à la démocratie car certains Conseillers n'auront pas pu s'exprimer.

A 23h., M. le Président lève la séance.

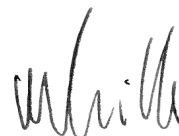
#### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



André CATTIN

La secrétaire :



Nathalie VUILLE